



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

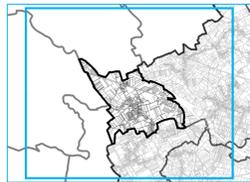
Plan de secteur règlementaire n°03
Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER SARS-ET-ROSIÈRES

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



La Porte du Hainaut
COMUNAIS D'AGGLOMERATION
Inventaire de l'Etat de notre territoire 2010-2020

anteagroup

BEUVRY-LA-FORÊT

LANDAS

SAMÉON

ROSULT

TILLOY-LEZ-MARCHIENNES

BRILLON

MILLONFOSSE

MARCHIENNES

BOUSIG

Patrimoine naturel Espace naturel	Linéaire d'eau Élément hydraulique du PNRSE
Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU	Élément hydraulique
Espace vert protégé	Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)
	Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU Élément architectural ou historique remarquable - Protection PLU
	Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif) Promenade

0 250m
Sources : CAPM - Service du cadastre ; Antea Group